



# **CAP locale du 8 janvier 2015**

## **Mouvement local de mutation des inspecteurs au 1<sup>er</sup> mars 2015**

### **Le compte rendu CGT**

## **Déclaration des élu(e)s CGT**

Monsieur le président,

Nous tenons aujourd'hui la première CAP locale du corps après les élections professionnelles du 4 décembre 2014. Les agents ont largement manifesté leur volonté de voir la CGT les représenter en Ille-et-Vilaine, en confirmant la première place de notre organisation, avec 45,92 % des votes en CAPL. Cette élection a permis de confirmer la baisse des effectifs avec un corps électoral en diminution par rapport à 2011 : -108 C, -4 B, -4 A.

Élus CGT en CAPL nous serons pleinement les porteurs des revendications des agents, dans cette instance et au quotidien, forts de cette confiance qu'ils nous ont exprimée.

Cette CAP se réunit dans un contexte de politique générale dégradée pour les salariés, retraités et privés d'emploi. Pour la CGT, il est clair que la crise n'est pas pour tout le monde. Les « solutions » du gouvernement favorisent largement les grandes entreprises et les actionnaires, au détriment du droit du travail, des salaires, de l'emploi stable et du service public. Nous visons là notamment le pacte de responsabilité, le projet de loi Macron, le CICE, etc. Pour la CGT, il faut au contraire augmenter les salaires, maintenir et développer l'emploi public, utile à la population, en particulier dans notre administration, pour lutter efficacement contre la fraude.

Cette année encore, les 28 suppressions d'emplois de la DRFIP 35 vont se traduire dans les postes et services par une dégradation accrue des conditions de travail et une diminution du service rendu au public. L'ensemble des organisations syndicales ont d'ailleurs boycotté le CTL du 6 janvier 2015 pour s'opposer collectivement à ces suppressions d'emplois. Les services sont exsangues et de nombreux agents sont mis dans l'incapacité de faire face à toute leur charge de travail. Les solutions proposées sont elles-mêmes génératrices de stress et de démolition du service public. A ce sujet, les élus CGT vous redisent la ferme opposition du syndicat à la démarche stratégique, notamment :

- à vos projets de restructuration : fermeture annoncée de la trésorerie de La Guerche, transfert des SPF de Fougères et Redon à Rennes, projet de fusion de SIP et SIE, SIP-CDIF St-Malo, Montauban StMeen, etc.
- à votre projet de réduction massive des horaires d'ouverture au public et à votre méthode de soi-disant concertation, pour en faire reposer la responsabilité sur les agents.

« Faire mieux avec moins » qui résume la politique actuelle se fait au détriment des conditions de vie au travail des agents sans répondre aux besoins de la population. La direction, en appliquant cette politique, est responsable des effets désastreux sur la santé de ses agents.

S'agissant des mutations, les élus CGT tiennent à exprimer leur mécontentement : ce mouvement du 1er mars 2015 est famélique. C'est la démonstration de la volonté politique de la direction générale de ne pas combler les vacances d'emplois dans les départements et de refuser les mutations possibles pour de nombreux collègues. Pour la CGT, le mouvement du 1er mars doit être un vrai mouvement, pas un mouvement complémentaire réduit comme peau de chagrin. De même, à cause de l'inadaptation des RAN et des missions-structures à la réalité du réseau, de nombreux agents renoncent à demander des mutations internes. Il faut donc reprendre les négociations nationales sur ce nouveau système de mutations qui ne convient à personne.

Pour toutes ces raisons, les élus CGT voteront contre le mouvement de mutation à l'issue de cette CAP.

Le président de la CAPL n'a pas répondu aux sujets de politique générale abordés dans la déclaration liminaire, ceux-ci ne relevant pas de cette CAP.

Compte tenu des difficultés soulevées par les nouvelles règles de mutations applicables, et notamment les RAN, le président de la CAP a indiqué que la DG envisageait de lancer une réflexion sur celles-ci à compter de 2015.

Pour le service d'accueil de Magenta, le Président de la CAP a également indiqué qu'une réflexion est actuellement en cours afin de déterminer les modalités de fonctionnement les meilleures possibles compte tenu des départs de personnels actuels (fermeture de l'accueil téléphonique après le départ de l'un des agents, organisation de l'accueil physique, encadrement du service...).

S'agissant du mouvement de mutation au 01/03/2015, 2 personnes obtiennent un poste sur le département. Ce poste constituant leur 1er choix, nous nous félicitons de ces affectations..

Cependant, nous avons voté contre ce mouvement en raison du nombre excessivement faible de personnes ayant pu obtenir une mutation. La CGT demande que ce mouvement du 01/03 ne soit pas un mouvement complémentaire, mais bel et bien un 2ème mouvement de mutation national.

Dans le cadre des mesures de gestion, les dossiers de 2 personnes ont été abordés : elles ont obtenu satisfaction.

Les élus CAP CGT : Bée GRANDAIS et Bruno DOUAILIN